

**RELEVE DES DECISIONS OU AVIS  
EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

-----  
**Séance du 3 février 2003**

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)
<b><u>Point 1 : Elections</u></b>		
<b>1-1</b> Renouvellement d'un étudiant (et son suppléant) au Bureau de l'Université, appartenant à l'un des trois conseils, à la majorité absolue des membres en exercice	<p>Majorité requise: 31 voix Le vote a porté sur le titulaire et sur son suppléant. Candidature de M. François-Julien RAVACHE (titulaire) 51 voix <b>élu</b> Candidature de M. Jérôme GROSJEAN (suppléant) 38 voix <b>élu</b> Les candidats ayant obtenu la majorité des voix requise, Messieurs F-J RAVACHE (titulaire) et J. GROSJEAN (suppléant) sont élus membres du Bureau de l'Université</p>	DAG
<b>1-2</b> Renouvellement d'un enseignant-chercheur, enseignant et chercheur de rang A au Bureau de l'Université, appartenant à l'un des trois conseils, à la majorité absolue des membres en exercice	<p>Majorité requise: 31 voix Retrait de la candidature de M. Louis CHAVANT Candidature de M. Hugues CHAP : 40 voix <b>élu</b> Le candidat ayant obtenu la majorité des voix requise, Monsieur H. CHAP est élu membre du Bureau de l'Université</p>	
<b>1-3</b> Renouvellement de 2 étudiants de 3 <sup>ème</sup> cycle (1 santé, 1 sciences) au Conseil du SCOM, à la majorité relative	Pas de candidat	
<b><u>Point 3 : Finances</u></b>		
<b>3-1</b> Examen de la situation budgétaire	Pas de vote demandé	* Agent Comptable
<b>3-2</b> Vote éventuel de la répartition des moyens financiers	Pas de vote demandé	* Services Financiers
<b>3-3</b> Décision quant à la fermeture de l'Université Paul Sabatier	<p>Le Président soumet au vote la proposition suivante : « suspension des enseignements à partir du mercredi 5 février 2003 au matin jusqu'au lundi 10 février 2003 au soir avec maintien des examens aux dates prévues ». Vote à bulletin secret. Avec 39 voix pour, 10 voix contre et 1 bulletin blanc, la proposition est approuvée.</p>	* Cabinet du Président * Service communication
<b>3-4</b> Vote sur une somme provisoire d'un montant de 30 000€, affectée à l'aide sociale des étudiants	<p>Le Conseil d'Administration approuve par 43 voix pour l'affectation d'une somme provisoire de 50 000 euros à l'aide sociale des étudiants</p>	DVE
<b>3-5</b> Réhabilitation de la crête «Est» du sommet du Pic-du-Midi : - approbation du projet et du plan de financement - demande d'avance de l'OMP d'un montant de 45 100€ HT	<p>Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à la demande de subvention auprès de la DIREN (approbation du projet et du plan de financement prévisionnel) Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)</p>	OMP
<b><u>Point 4 : Structures</u></b>		
<b>4-1</b> Modification de l'article 6 du règlement intérieur: invités permanents des Conseils	<p>« Les séances de conseils ne sont pas publiques et les invités non permanents ne peuvent assister qu'à la partie de l'ordre du jour qui les concerne. Les Directeurs des UFR et Instituts, composantes de l'Université sont des invités permanents aux séances des trois conseils en tant qu'observateurs et interviennent uniquement</p>	* DAG * Division de la

	<p>à la demande <b>du Président</b>.      La liste des invités permanents est élargie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au Directeur du Département Inter-UFR d'Ingénierie (IUP) et au Directeur du Département Inter-UFR de DEUG Sciences et Technologies au Conseil d'Administration</li> <li>- aux Directeurs des Services Communs (SCUIO, SCAS, MFCA, SCUAPS, SUMPPS) et des structures inter-UFR (IUP et DEUG) au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire »</li> </ul> <p>Proposition adoptée par 21 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions</p> <p>Le Conseil d'Administration a examiné la procédure d'examen des conventions suivante :</p> <p>Les conventions doivent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- visées par les services dont elles émanent</li> <li>- vérifiées par le service compétent en la matière (DAG-CS-Commission des Relations Internationales)</li> <li>- envoyées aux membres du bureau 15 jours avant la séance</li> <li>- triées par le bureau réuni spécialement qui distinguera :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• les conventions qui seront obligatoirement discutées en CA</li> <li>• celles qui feront l'objet d'un vote bloqué ou d'une délégation au Président</li> </ul> </li> </ul> <p>Ce dernier point a été soumis au vote.</p> <p>Par 18 voix pour, le CA se prononce en faveur d'un vote bloqué contre 16 voix pour une délégation partielle au Président</p> <p>Le CA se prononcera dans les 6 mois sur l'opportunité d'une délégation partielle au Président en matière de convention.</p>	Scolarité * DRRE	
<b>4-2 Procédure d'examens des conventions</b>	<p><b>Point 5:</b> Délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président de l'Université en matière de conventions</p> <p><b>Point 6: Conventions</b></p> <p><b>6-1</b> Convention entre l'UPS (SIUAPS) et le CT Gym Toulouse</p> <p><b>6-2</b> Convention entre l'UPS (SIUAPS) et le Toulouse Université Club (TUC)</p> <p><b>6-3</b> Convention entre l'UPS (OMP) et la Mairie de Bagnères de Bigorre</p> <p><b>Point 7 : Scolarité</b>      Prix de fin d'année de la Faculté de Chirurgie Dentaire</p> <p><b>Point 8 : Association</b>      Demande de domiciliation de l'association TRANSCAB</p>	<p>Point reporté à un conseil ultérieur après mise à l'épreuve de la procédure de traitement des conventions.</p> <p>Approuvée par 32 voix pour et 2 abstentions</p> <p>Approuvée par 32 voix pour et 2 abstentions</p> <p>Approuvée par 32 voix pour et 2 abstentions</p> <p>Approuvée à l'unanimité (34 voix)</p> <p>La demande de domiciliation de l'association TRANSCAB est rejetée par 30 voix contre et 5 abstentions.</p>	<p>* DAG * DRRE * Division des Relations Internationales</p> <p>DAG</p> <p>SIUAPS</p> <p>SIUAPS</p> <p>OMP</p> <p>Faculté de Chirurgie Dentaire</p> <p>DAG</p>

Toulouse, le 4 février 2003

**Le Président de l'Université**

Professeur Jean-François SAUTEREAU